



Comité des transports

Procès-verbal 33

le mercredi 2 mai 2018

9 h 30

Salle Champlain, 110 avenue Laurier Ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 9 mai 2018 dans le Rapport No 32 du Comité des transports.*

Présents : Président : Conseiller K. Egli
 Vice-présidente : Conseillère C. McKenney
 Conseillers: D. Chernushenko, G. Darouze, D. Deans, M. Fleury,
 S. Moffatt, B. Monette, S Qadri, M. Qaqish

ACTIVITIES ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

LES PRIX BRUCE-TIMMERMANS 2017

Le président Egli remet, en compagnie de la conseillère McKenney et du conseiller Fleury, les prix du cyclisme Bruce-Timmermans, comme suit :

Prix individuel – M. Brian Smith

Prix collectif – Vélo-Vanier

PUISARDS DE RUE

Avant de commencer la réunion, le président annonce que la Ville dispose maintenant d'une carte en ligne de localisation des puisards, outil interactif qui permet aux résidents d'aider à maintenir le réseau en bon état de fonctionnement. La Ville dispose de plus de 100 000 puisards pour assurer le drainage des routes et des espaces verts.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration n'est déposée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 32 - 4 avril 2018

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- TRC 01-18 - Nomes de la Ville concernant les véhicules traversant un trottoir

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICES DES ROUTES ET STATIONNEMENT

1. RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DU STATIONNEMENT

ACS2018-COS-PWS-0012

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil de prendre connaissance du rapport annuel 2017 du Service du stationnement.

Le Comité reçoit M. Trevor Haché, vice-président de la Healthy Transportation Coalition. M. Haché appuie en général le rapport du personnel, mais invite la Ville à envisager d'utiliser les revenus de stationnement et l'augmentation des tarifs de stationnement pour favoriser les transports durables et l'aménagement de logements abordables.

Les membres du personnel suivants sont présents pour répondre aux questions.

- Kevin Wylie, directeur général, Direction générale des travaux publics et de l'environnement (DGTPE)
- John Manconi, directeur général, Direction générale des transports
- Tim Marc, conseiller juridique principal, Urbanisme, Aménagement et Services immobiliers, Bureau du greffier municipal et de l'avocat général
- Scott Caldwell, gestionnaire de secteur, Transitway et Stationnement, DGTPE
- Vivi Chi, directrice, Planification des transports, Direction générale des transports

Au terme de la période de discussion et de questions au personnel, le Comité ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle, et donne les instructions suivantes au personnel :

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

Que le personnel, en consultation avec les Services juridiques et la trésorière municipale, évalue et indique au Comité des transports et au Conseil dans une note de service à quelles fins les revenus de stationnement et le fonds de réserve peuvent présentement être utilisés, notamment s'ils peuvent servir à d'autres initiatives de la Ville telles que :

- l'aménagement de logements abordables;

-
- l'amélioration des stationnements pour bicyclettes;
 - le subventionnement du vélo-partage ou de la location de vélo;
 - les parcs-o-bus.

Ces renseignements orienteront l'étude plus approfondie de la Politique au prochain mandat du Conseil, si celui-ci décide d'aller dans cette direction

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

PLANIFICATION DES TRANSPORTS

2. ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA MODIFICATION DU TRACÉ ET L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN LEITRIM (DU CHEMIN RIVER À LA RUE BANK) – RECOMMANDATIONS

ACS2018-TSD-PLN-0003

GLOUCESTER-SOUTHGATE (10);
OSGOODE (20); GLOUCESTER-
SOUTH NEPEAN (22)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil municipal :

- 1. d'approuver la conception fonctionnelle de l'étude d'évaluation environnementale pour la modification du tracé et l'élargissement du chemin Leitrim, comme présentée dans le présent rapport et dans les documents un à six; et,**
- 2. de demander au personnel de la Planification des transports de parachever le rapport de l'étude d'évaluation environnementale et de procéder à sa publication aux fins de consultation publique pour une période de 30 jours, conformément au processus d'évaluation environnementale municipale de portée générale de l'Ontario.**

Katarina Cvetkovic, gestionnaire principal de projet à la Direction générale des transports, donne une présentation détaillée sur ce point. Une copie de sa présentation est conservée au greffe municipal. M^{me} Cvetkovic est accompagnée de Vivi Chi, directrice de la planification des transports, et de Ron Clarke, vice-président des transports à Parsons Inc. John Manconi, directeur général des transports, est également présent pour répondre aux questions.

Le Comité a reçu la correspondance suivante à ce sujet :

- *Paul Johanis, Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada

[Les personnes ou les groupes dont le nom est précédé d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Au terme de la période de discussions et de questions au personnel, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

3. ÉTUDE DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU TRAIN LÉGER SUR RAIL PROPOSÉ VERS KANATA (DE LA PROMENADE MOODIE AU CHEMIN HAZELDEAN) – RECOMMANDATIONS

ACS2018-TSD-PLN-0002

KANATA NORD (4); STITTSVILLE (6);
BAIE (7); COLLÈGE (8); KANATA-
SUD (23)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil :

1. **d'approuver la conception fonctionnelle du Train léger sur rail vers Kanata (de la promenade Moodie au chemin Hazeldean), comme présentée dans le présent rapport et dans les documents un à deux;**

et,

2. **de demander au personnel de la Planification des transports d'amorcer le processus d'évaluation des projets de transport en commun conformément à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario (Règlement 231/08), y compris la préparation et le dépôt du rapport environnemental sur le projet aux fins de consultation et d'examen final par le public.**

Angela Taylor, gestionnaire principal de projet pour l'évaluation environnementale à la Direction générale des transports, donne une présentation détaillée sur ce point. Une copie de sa présentation est conservée au greffe municipal. M^{me} Taylor est accompagnée de Vivi Chi, directrice de la planification des transports à la Direction générale des transports, et de Paul Croft de Parsons Inc. John Manconi, directeur général des transports, et Tim Marc, conseiller juridique principal de l'urbanisme, de l'aménagement et des services immobiliers du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général, sont également présents pour répondre aux questions.

Les intervenants suivants se disent généralement favorables au rapport, soulignant les divers avantages collectifs :

- Randy Kemp, Bike Ottawa
- Trevor Haché, vice-président, Healthy Transportation Coalition
- David Gourlay
- Steve Anderson, président, Katimavik Hazeldean Community Association
- Jesse Steinburg
- Catherine Boucher

Les principales réserves émises et principaux commentaires formulés à l'égard des recommandations concernent notamment ce qui suit :

- La sécurité des piétons et des cyclistes;
- La modération de la circulation;
- La nécessité d'adopter une approche intégrée pour l'inclusion de

logements abordables;

- L'accès abordable à des transports en commun de qualité;
- L'emplacement du train léger.

Le Comité a reçu la correspondance suivante à ce sujet :

- Ursula K. Melinz, Soloway Wright LLP (*au nom de Minto*)
- Faith Blacquiere

[Les personnes ou les groupes dont le nom est précédé d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Au terme des interventions, la conseillère McKenney donne les instructions suivantes au personnel, sachant toutefois que selon M. Marc, la grande portée des instructions proposées justifie que le présent point soit soumis à l'examen du Conseil le 9 mai 2018 :

- Produire une liste des propriétés se trouvant dans un rayon de 600 mètres de toutes les stations de train léger (actuelles et futures), ainsi que des terrains détenus par la Ville ou par les gouvernements qui pourraient servir à l'aménagement de logements abordables;
- Former un comité de travail composé de personnel de la Planification, des Transports, des Services immobiliers et du Logement qui établira une stratégie faisant en sorte que l'on considère, tout au long de la construction du train léger, les possibilités d'aménagement de logements abordables aux stations ou à proximité.

Le Comité pose des questions au personnel et délibère sur les points soulevés par les intervenants, les initiatives visant à résoudre les problèmes de logement abordable et les projections relatives au nombre d'usagers.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE la recommandation du personnel telle quelle et donne au personnel la directive suivante :

INSTRUCTION AU PERSONNEL:

Que le personnel fournisse les projections du nombre d'usagers de l'étude d'évaluation environnementale de Kanata avant la réunion du Conseil du 9 mai 2018.

4. ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU COULOIR PRIORITAIRE DE TRANSPORT EN COMMUN SUR LE CHEMIN DE MONTRÉAL ET LE CHEMIN BLAIR (DU BOUL. ST-LAURENT À LA STATION BLAIR) – ÉNONCÉ DE TRAVAIL

ACS2018-TSD-PLN-0005

BEACON HILL - CYRVILLE (11);
RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports approuve l'énoncé de travail de l'étude d'évaluation environnementale du couloir prioritaire de transport en commun sur le chemin de Montréal et le chemin Blair (du boul. St-Laurent à la station Blair), comme présenté dans le présent rapport et expliqué dans le Document 1.

La conseillère McKenney propose au Comité la motion suivante :

Motion No. TRC 33/1

Motion de la conseillère C. McKenney

ATTENDU QUE le Plan secondaire de l'ancienne base des Forces canadiennes (BFC) Rockcliffe mentionne que l'objectif est de transformer la zone de développement en une collectivité contemporaine et polyvalente qui est accessible aux piétons comme aux cyclistes et qui favorise le transport en commun;

ATTENDU QUE le plan de conception communautaire de l'ancienne BFC Rockcliffe confirme la possibilité pour les usagers du transport en

commun, les cyclistes et les piétons d'accéder au site par le campus du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) afin de se rendre au chemin Blair, en plus de l'accès déjà prévu sur le chemin Codd;

ATTENDU QUE le Plan secondaire et le plan de conception communautaire ont été adoptés par le Conseil municipal en 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on ajoute à l'énoncé de travail un tronçon du chemin Blair de 1,2 km au nord du chemin de Montréal pour établir un lien entre l'éventuel point d'accès au transport en commun sur les terrains du CNRC et le couloir prioritaire de transport en commun sur le chemin Blair.

ADOPTÉE

Le Comité des transports ADOPTE les recommandations du rapport telles que modifiées par la motion TRC 33/1 et décrites en détail ci-dessous :

Que le Comité des transports approuve :

- 1. l'énoncé de travail de l'étude d'évaluation environnementale du couloir prioritaire de transport en commun du chemin Montréal et du chemin Blair (du boulevard St-Laurent à station Blair), comme présenté dans le présent rapport et expliqué dans le document 1;**
- 2. l'ajout à l'énoncé de travail d'un tronçon du chemin Blair de 1,2 km au nord du chemin de Montréal pour établir un lien entre l'éventuel point d'accès au transport en commun sur les terrains du CNRC et le couloir prioritaire de transport en commun du chemin Blair.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

BUREAU DU GREFFIER ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

SERVICES LÉGISLATIFS

5. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET
MOTIONS DU COMITÉ DES TRANSPORTS POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 25 AVRIL 2018

ACS2018-CCS-TRC-0007

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

ADOPTÉE

ARTICLES DES CONSEILLERS

CONSEILLER M. FLEURY

6. MODIFICATION APPORTÉE À LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE
EMOND

ACS2018-CCS-TRC-0008

RIDEAU-VANIER (12)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver le
remplacement de la chaîne reliant les jardinières installées de façon à
empêcher temporairement l'accès à la rue Emond par une autre jardinière.**

ADOPTÉE

AUTRES QUESTIONS

7. ENTENTES DE VÉLO-PARTAGE

ACS2018-CCS-TRC-0009

CITY WIDE

Motion No. TRC 33/2

Motion de la conseillère C. McKenney

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout de ce point pour examen par le comité lors de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure, pour accorder au gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain suffisamment de temps pour conclure une entente permettant à des tiers d'installer leur infrastructure de vélo-partage avant la saison du vélo de l'été 2018.

ADOPTÉE

Après avoir approuvé la motion visant à ajouter ce point à l'ordre du jour, le Comité examine la motion suivante :

Motion No. TRC 33/3

Motion de la conseillère C. McKenney

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout de ce point pour examen par le comité lors de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure, pour accorder au gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain suffisamment de temps pour conclure une entente permettant à des tiers d'installer leur infrastructure de vélo-partage avant la saison du vélo de l'été 2018.

ATTENDU QUE les services de vélo-partage, où un cycliste paie pour la

location d'un vélo pris à une station souvent située sur l'emprise, et que le Règlement sur la délégation de pouvoirs (2016-369) ne prévoit pas la capacité du directeur général à la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de conclure ces types d'ententes;

ATTENDU QUE le vélo-partage favorise les objectifs de la Stratégie de promotion du vélo de la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE le personnel municipal a observé la réglementation du vélo-partage à l'international afin de mieux comprendre le modèle d'affaires et la manière dont d'autres villes s'adaptent à une industrie en évolution;

ATTENDU QU'un examen complet du vélo-partage et du stationnement pour vélos, ainsi que de nouveaux outils de réglementation seront proposés en 2019 dans le cadre de l'examen de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et du Règlement sur les empiètements;

ATTENDU QUE Cyclehop Canada a approché la Ville d'Ottawa au sujet d'un programme pilote utilisant leurs vélos VeloGO pour la saison 2018 se terminant le 15 novembre 2018;

ATTENDU QUE les vélos VeloGO ont été en fonction sur le territoire de la Commission de la capitale nationale (CCN) et celui de la Ville de Gatineau depuis 2015;

ATTENDU QUE CycleHop sera responsable de l'installation et de l'entretien ainsi que du retrait des vélos et des stations;

ATTENDU QUE les endroits éventuels des sites feront l'objet d'examens par le personnel de l'emprise, lesquels seront transmis aux directions générales pertinentes pour approbations techniques et opérationnelles ainsi qu'au conseiller de quartier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil municipal de suspendre les exigences du Règlement sur les empiètements (2003-446) pour permettre au gestionnaire, des Services des emprises, du patrimoine et du design urbain de conclure une entente de projet pilote pour 2018 afin d'aménager

des stations de vélo-partage sur les emprises de la Ville et les propriétés municipales et assurer le respect des dispositions d'entretien et de responsabilité du *Règlement sur les empiètements*, et ce, sous réserve de l'assentiment des Services juridiques;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil municipal que les droits d'empiètement ordinaires soient réduits à 250 \$ par année par station et à 1 \$ par vélo par mois en contrepartie des frais payés pour une infrastructure de cyclisme comparable sur l'emprise.

Afraj Gill, cofondateur de Dropbike, fait un historique de son entreprise et parle des avantages et des inconvénients de la sélection d'un fournisseur unique pour la gestion du vélo-partage, ainsi que des frais de délivrance de permis.

Au terme de l'intervention, le Comité ADOPTE la motion TRC 33/3 telle quelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance levée à 12 h 17

Coordonnatrice du comité

Président